

Bulletin septembre 2016

 www.copibec.qc.ca/fr-ca/accueil/apropos/bulletin/bulletin_septembre_2016.aspx



Info@Copibec

Septembre 2016

Retrouvez-nous sur 

Action collective contre l'Université Laval

Une date à mettre à votre agenda!

Le 23 novembre 2016

C'est la date choisie par la Cour d'appel de Québec pour entendre les parties dans le recours qui oppose Copibec, à titre de représentante des titulaires de droits, à l'Université Laval.

Pour mémoire, à la fin du mois de février 2016, le juge Beaupré de la Cour supérieure du Québec rendait sa décision refusant à Copibec l'autorisation d'exercer, au nom des titulaires de droits des œuvres reproduites par l'Université Laval, une action collective à l'encontre de l'Université. Au printemps 2016, Copibec décidait d'en appeler de cette décision de première instance et déposait son recours devant la Cour d'appel de Québec. Très rapidement, l'Université Laval déposait à son tour une requête en rejet d'appel afin d'empêcher Copibec de présenter son dossier, mais le 6 juin 2016, la Cour d'appel refusait, sur dossier, la demande de l'Université et décidait d'entendre l'appel de Copibec.

L'audience aura lieu à la Cour d'appel de Québec (300, boul. Jean-Lesage, Québec, G1K 8K6, salle 4.33), à 9h30. L'audience étant publique, tous sont invités à y assister.

Enfin, le 28 juin dernier, le conseil d'administration du Fonds d'aide aux actions collectives (FAACO) décidait, encore une fois et à l'unanimité, d'accepter la demande d'aide financière de Copibec.

Demandes de reproduction en provenance de l'Université Laval

Copibec aimerait rappeler aux titulaires de droits qu'il est possible que vous receviez des demandes de professeurs, du personnel de la bibliothèque, du Bureau du droit d'auteur ou de tout autre membre du personnel administratif de l'Université Laval afin d'obtenir la permission d'utiliser des extraits de vos publications à des fins pédagogiques. Il nous a également été mentionné que, dans le cas où un livre est épuisé, l'Université demande que lui soit remise une copie sur support numérique (PDF) afin de faciliter le processus de reproduction.

Comme vous le savez, Copibec traite depuis de nombreuses années les demandes de reproduction des établissements d'enseignement, notamment celles concernant les livres épuisés. Nous vous invitons donc à transmettre toutes les demandes de reproduction à [Nicolas Boudreault](#), agent aux licences et services aux usagers, afin qu'il puisse les traiter. Les éditeurs qui ont signé le mandat exclusif de Copibec pour la reproduction sur support papier se sont d'ailleurs déjà engagés, par ce biais, à nous transmettre toute demande de reproduction qu'ils reçoivent pour l'une ou l'autre des œuvres figurant à leur catalogue. Nous espérons que tous les éditeurs feront de même ou, du moins, qu'ils nous tiendront informés des demandes reçues.

SAMUEL amélioré!

Tel qu'annoncé dans notre [dernière info-alerte, SAMUEL](#), la plateforme de contenus numérisés de Copibec a profité de l'été pour se refaire une beauté!

Vous êtes enseignant?

La **recherche améliorée** vous permet de trouver plus facilement les œuvres recherchées et d'explorer les contenus offerts avec plus de facilité. De plus, une fois branché, nos **sélections thématiques** vous invitent à la découverte. Demeurez à l'affût, de nouveaux carrousels seront ajoutés régulièrement! Ils seront également dévoilés sur notre [page Facebook](#).

Au cours des dernières semaines, de nouveaux partenaires ont rejoint SAMUEL, notamment les éditions Les Malins ainsi que Mémoire d'encrier. De plus, quelques centaines d'images provenant du Dictionnaire *Le Visuel*, publié par Québec Amérique, sont maintenant offertes. Connectez-vous pour découvrir ces nouveautés.

Pas de compte? [Créez un compte](#) en quelques étapes rapides!

Vous êtes éditeur et aimeriez participer à SAMUEL?

Vous désirez obtenir plus de détails au sujet de la plateforme? [Contactez-nous](#).

De courtes vidéos présentant SAMUEL sont aussi disponibles sur la [chaîne YouTube de Copibec](#).

L'Espace enseignement de Copibec, une mine d'information!

En ce début d'année scolaire, n'oubliez pas de visiter notre [Espace enseignement](#). Un résumé des grandes lignes des différentes licences avec le milieu éducatif s'y retrouve. De plus, chacune des sections possède sa foire aux questions où nous répondons aux questions les plus souvent demandées.

Cet espace offre également un aperçu de la *Loi sur le droit d'auteur* ainsi qu'une liste d'organismes à contacter quels que soient vos besoins en matière d'utilisation d'œuvres protégées. Et n'hésitez pas à *poser une question à un spécialiste* à partir du formulaire disponible en ligne. Notre équipe est toujours heureuse de vous aider et de faciliter l'obtention des droits dont vous avez besoin. Quelle que soit votre question en lien avec l'utilisation d'une œuvre, [contactez-nous](#), c'est avec plaisir que nous vous répondrons.

L'*Espace enseignement* offre également de l'information à l'intention des bibliothécaires scolaires, visitez-nous et n'hésitez pas à nous faire part de vos [commentaires et questions](#)!

Éditeurs, n'oubliez pas de compléter les titres qui vous sont soumis!

Si vous êtes éditeur, des titres à compléter peuvent vous être soumis à quelques reprises au cours de l'année. Ils sont parfois liés à une déclaration, d'autres fois, il s'agit de titres ajoutés à notre base de données par un de vos auteurs. Complétez-les afin de vous assurer que notre banque de titres soit la plus complète possible et que tout paiement éventuel soit rapidement effectué.

Rappelons que, chaque année, Copibec traite quelque 215 000 déclarations qui touchent plus de 65 000 titres différents. Lorsque le titre déclaré est québécois et qu'il n'est pas inscrit à notre répertoire, il est soumis à l'éditeur via SAVIA, notre système de gestion en ligne, afin que les informations bibliographiques soient vérifiées et les ayants droit correctement identifiés. Évitez tout délai dans le versement des redevances en complétant

rapidement les titres qui vous sont soumis.

Pour toute question, communiquez avec [Isabelle Billeau](#), agente aux communications et aux titulaires de droits au (514) 288-1664 / 1 800 717-2022, poste 235.

De nombreuses demandes particulières

De juillet 2015 à juin 2016, plus de 200 établissements de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, incluant des commissions scolaires, ont transmis à Copibec 534 demandes d'autorisation particulière. De ce nombre, un peu plus de 300 concernent l'obtention d'une copie d'un livre sur support numérique pour les besoins d'un élève ayant des besoins particuliers. Au total, les écoles et commissions scolaires ont versé quelque 45 000 \$ en redevances afin d'obtenir des autorisations leur permettant de reproduire des œuvres au-delà des limites de leur licence ou à des fins non prévues par celle-ci. Rappelons que lorsque la demande concerne plus de 20 % d'un livre québécois, le tarif est fixé par l'éditeur.

Au cours de la même période, 18 universités du Québec ont versé 334 600 \$ pour l'obtention d'autorisations particulières. Du côté de l'enseignement collégial, ce sont 60 cégeps et collèges qui ont payé 130 960 \$ pour acquérir de telles autorisations.

Copibec a également accordé des autorisations pour la reproduction de pièces de théâtre offertes sur [ADEL inc.](#), la librairie virtuelle de l'AQAD. Deux cent quarante-huit licences ont été émises pour lesquelles nous avons perçu 4 516 \$. Ces demandes concernent généralement le téléchargement d'une copie de la pièce et, dans certains cas, l'impression de quelques copies supplémentaires.

De nombreux dramaturges, romanciers, illustrateurs, auteurs de manuels scolaires et éditeurs ont déjà reçu des redevances en lien avec les autorisations émises. Le prochain versement de droits relatif aux autorisations particulières sera effectué en février 2017.

Une collecte 2015-2016 *amochée*

Malgré tous nos efforts pour limiter les impacts, notre collecte de données 2015-2016 aura souffert d'un démarrage tardif et des moyens de pression mis de l'avant par les enseignants pour faire valoir leurs revendications auprès du gouvernement. En période de négociation, nous constatons toujours une baisse de collaboration de la part des enseignants. De plus, en raison du renouvellement de la licence qui a demandé plus de temps que prévu (changement de gouvernement, de ministre, etc.), la collecte de données a démarré avec quelques mois de retard, soit en janvier 2016 plutôt qu'en septembre 2015.

Le taux de participation de cette année n'est que de 60 % alors que, pour l'année scolaire 2014-2015, il avoisinait les 80 %. En moyenne, 15 % des déclarations reçues mentionnent la reproduction de documents protégés. Pour tous les autres cas, les répondants ont indiqué ne pas effectuer de reproductions ou avoir utilisé du matériel reproductible ou libre de droits.

À ce jour, pour l'année scolaire 2015-2016, nous avons reçu un peu plus de 7 500 déclarations de reproduction touchant près de 3 000 documents protégés (livres, revues, chansons, journaux, œuvres dramatiques, etc.). De ces déclarations, 69 % ont été effectuées en ligne, par l'intermédiaire de Savia, notre système de libération de droits, et 31 % en complétant un formulaire papier. Près de 16 % des déclarations enregistrées proviennent de SAMUEL, notre plateforme de documents numérisés. Un peu plus de 15 % des déclarations concernent la reproduction sur support numérique, notamment la projection d'extraits à l'aide d'un tableau numérique interactif (TNI).

Une nouvelle année scolaire vient de s'amorcer et la collecte 2016-2017 est déjà en cours. Elle devrait, cette fois, se dérouler sans entraves. Les 350 établissements sélectionnés ont tous été contactés et le matériel d'information a été acheminé aux différents responsables. Déjà, les premières déclarations en ligne nous parviennent et plusieurs enseignants se sont inscrits comme nouveaux utilisateurs de notre système en ligne. Depuis le 1er juillet dernier, nous avons déjà reçu près de 200 déclarations de reproduction.

De nouveaux licenciés

Au cours des derniers mois, nous avons ajouté quelques licenciés aux milliers d'autres qui ont fait le choix de

respecter le travail des auteurs et des éditeurs en versant des redevances pour l'utilisation de textes, d'illustrations, de photographies, de partitions et de textes de chansons.

Voici donc nos nouveaux licenciés :

- **École de musique Jésus-Marie**, école de musique privée de Lévis
- **La maison de la musique de Sainte-Foy**, école de musique privée de Québec
- **Le Centre de justice de proximité Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine**, un OBNL situé à Chandler qui offre des services gratuits d'information et de soutien
- **Le Directeur général des élections du Québec**
- **Le Centre d'information et de documentation de l'Institut de la statistique du Québec**
- **La Société canadienne du Dupuytren**, un OBNL situé à Pointe-Claire qui offre de l'information et du soutien à la recherche concernant la maladie de Dupuytren.

Copibec se réjouit de les compter au nombre de ses partenaires et les remercie de leur collaboration

La [liste de nos licenciés](#) peut être consultée en tout temps sur notre site internet.

Séances d'information gratuites!

Copibec offre des formations sur le droit d'auteur, sur les différentes licences offertes ainsi que sur SAMUEL. Ces formations sont offertes à tous nos licenciés du monde de l'éducation ainsi qu'aux étudiants en enseignement et aux entreprises et organismes qui possèdent une licence avec Copibec.

Pour plus d'information, [contactez-nous!](#)

Le droit d'auteur ici et ailleurs

Réforme de 2017 : Sauver les éditeurs scolaires «avant qu'il n'y ait plus de matériel à voler»

Canada — La lettre de mandat remise à Mélanie Joly lorsqu'elle fut nommée ministre du Patrimoine canadien ne comprenait aucun objectif relatif au droit d'auteur. Ce constat inquiète Richard Owens, avocat spécialisé en matière de propriété intellectuelle. Celui-ci rappelle qu'une réforme doit avoir lieu en 2017 et qu'il est important de rétablir le droit des créateurs afin de sauver les éditeurs scolaires.

Lire le texte sur [Financial Post](#) (en anglais)

La publication de matériel scolaire en chute libre dans le reste du Canada

Canada — La disponibilité du matériel scolaire canadien a chuté drastiquement ces dernières années. À un point tel que les enseignants canadiens hors Québec doivent maintenant se tourner vers des éditeurs scolaires étrangers pour se procurer du matériel. John Degen, directeur général de l'Union des écrivains du Canada (The Writers' Union of Canada), attribue cette baisse vertigineuse aux changements à la *Loi sur le droit d'auteur* qui ont poussé de grands éditeurs scolaires au bord de la faillite.

Lire l'article sur [CBC News](#) (en anglais).

Plaidoyer pour une éducation au droit d'auteur

Lesley Ellen Harris, avocate spécialisée en droit d'auteur, livre un plaidoyer pour une campagne d'éducation aux droits d'auteur en entreprise et dans les établissements scolaires. L'avocate offre de nombreux conseils afin d'établir une campagne efficace et rappelle que des employés bien formés en la matière gagneront en productivité.

Lire l'article de l'[Organisation mondiale de la propriété intellectuelle](#)

Pourquoi la contrefaçon séduit-elle les jeunes sur internet?

Europe — Afin de trouver des solutions pour contrer le piratage, l'Office de la propriété intellectuelle de l'Union européenne (EUIPO) a effectué une étude comportementale auprès des 15-24 ans, nés dans l'ère du numérique. Cette étude nous apprend entre autres que le prix élevé de vente des œuvres telles que les films, les chansons et les jeux vidéo constitue un facteur déterminant encourageant le téléchargement illégal.

Pour en apprendre sur l'étude de l'EUIPO, lire l'[article de l'Actualité](#).
[Étude complète](#) (en anglais seulement)

La fin du BitTorrent et du piratage?

L'étau se resserre contre les sites pirates de Torrent. Dans les derniers mois, deux sites notoires ont été fermés par les autorités réglementaires et leurs administrateurs inculpés pour violation du droit d'auteur. Les pirates fuient également le bateau pour se tourner vers la légalité en utilisant Netflix, iTunes, Steam et Spotify. Le protocole BitTorrent, soit le transfert anonyme de fichiers informatiques de pair à pair permettant, entre autres, le piratage de musique, de films et jeux vidéo, sombrera-t-il dans les abysses du web?

Lire l'article sur [Ici Radio-Canada](#).

Université de Géorgie et utilisations équitables : Les éditeurs doivent payer leur défaite

États-Unis — Il n'y a pas qu'au Canada que la notion «d'utilisation équitable» fait des ravages chez les ayants droit. Un groupe d'éditeurs poursuit depuis 2011 l'Université de Géorgie pour avoir fait des compilations d'œuvres protégées en format électronique sans l'autorisation des ayants droit. Or, non seulement les éditeurs ont perdu leur cause, mais ils se voient maintenant dans l'obligation de dédommager l'université pour les frais de justice encourus! Ceux-ci font toutefois appel de la décision

Lire l'article sur [Publishers Weekly](#) (en anglais)

Les sites hébergeurs ont-ils l'obligation de filtrer le contenu piraté disponible ?

Allemagne – Les sites hébergeurs sont-ils responsables du contenu mis en ligne par les usagers? La Cour régionale du Munich croit que oui et condamne l'hébergeur Upload.net pour ne pas avoir lutté contre le partage de fichiers en ligne sur son site.

Lire l'article sur [Libération](#) : « Téléchargement illégal : la justice allemande juge un gros hébergeur trop laxiste » par Perrine Signoret, 17 août 2016

Comprendre le concept de «licence libre» : Une utilisation gratuite dispendieuse.

Italie — *Licence libre* et *domaine public* n'ont pas la même signification. Bien que les licences libres permettent la réutilisation d'œuvres sans frais, certaines conditions peuvent être exigées. Un festival italien l'a appris à ses dépens en utilisant une œuvre sous licence *Creative Commons* sans respecter les conditions.

Pour en apprendre plus, lire l'article sur le [blogue de Wikimédia](#) (en anglais), article disponible sous licence [CC BY 3.0](#)

L'étrange procès du peintre Peter Doig

États-Unis – Incroyable, mais le célèbre artiste a dû se défendre en cour afin de prouver qu'il n'avait pas peint une toile pouvant valoir quelques millions de dollars. Il aura finalement remporté sa bataille, au grand dam du Canadien Robert Fletcher qui comptait bien vendre cette toile à grand prix. Fletcher demeure persuadé que Doig a peint l'œuvre et songe à faire appel de la décision

Lire les détails de ce procès inusité dans *La Presse* [ici](#) et [ici](#).

Du changement au niveau de l'équipe!

Au cours des dernières semaines, l'équipe de Copibec a connu quelques changements. Magalie Dufresne, qui était réceptionniste et préposée aux communications et aux titulaires de droits, nous a quittés afin de poursuivre sa carrière sous d'autres cieux. Nous lui souhaitons bonne chance dans cette nouvelle étape et la remercions pour tout le travail effectué au sein de l'équipe.

C'est maintenant Eve St-Aubin qui est la nouvelle voix de la réception. En plus de la gestion de la réception, Eve participera à la vie « sociale » de Copibec en aidant à alimenter les réseaux sociaux.

Guillaume Saucier qui travaillait au sein de notre équipe d'analyse des déclarations tout en poursuivant des études en traduction a quitté Copibec pour entreprendre sa carrière de traducteur. Bravo Guillaume ! Nous lui souhaitons de nombreux succès.

Annie Massicotte s'est également jointe à l'équipe en tant que stagiaire en droit. Elle donnera un coup de main à l'équipe pour toutes les questions d'ordre juridique. Annie a terminé son Barreau et effectuée un stage de quelques mois chez Copibec.

Nous souhaitons la bienvenue à nos nouvelles recrues et espérons qu'elles sauront se plaire au sein de notre dynamique équipe!

Et, septembre étant le mois de la rentrée scolaire,

Copibec aimerait souhaiter une excellente rentrée à tous!

Cliquez sur l'image pour voir la BD en entier.

Bonne rentrée à tous !



Rebecca M... 2016

© © ©

Coordonnatrice: Caroline Lacroix

Collaborateurs: Rose-Marie Lafrance, Frédérique Couette, Kevin Charron, Eve St-Aubin et Nicolas Boudreault

Traducteur: Brian Colwill

[Abonnez-vous](#) à notre infolettre!

Faites-nous part de vos [questions et commentaires](#).

Copibec ailleurs sur le web:

